

DGS

mis en ligne le 24/03/2023

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 mars 2023**

**CM20230320-08**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Écoles Publiques Primaires - Remplacement d'un membre suppléant**

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal désigne les délégués de la Commune pour siéger au sein des écoles maternelles et des groupes scolaires, soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par établissement pour les écoles maternelles et 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par établissement pour les groupes scolaires.

Par délibération du 27 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres suivants pour siéger au sein des diverses instances :

**ECOLES MATERNELLES :**

<b>CHARMILLES</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Catherine PERRIN
<b>GRANGETTE</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Laurence BOURGEOIS
<b>LA SOURCE</b>	Titulaire : Madame Astrid BAUD ROCHE Suppléant : Madame Sylvie COVAC

**GROUPES SCOLAIRES (ECOLES ELEMENTAIRES + MATERNELLES) :**

<b>ARTS</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Monsieur Michel ELLENA
<b>CHATELARD</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Monsieur Mustapha GOKTEKIN
<b>JULES FERRY</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Karine BIRRAUX
<b>GRANGETTE</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Catherine PERRIN
<b>LETROZ</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Deborah VERDIER
<b>MORILLON</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Astrid BAUD ROCHE
<b>VONGY</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Monsieur Philippe LAHOTTE

Suite à la démission de Madame Karine BIRRAUX de ses fonctions de Maire Adjointe et de Conseillère municipale, il convient de la remplacer au sein du groupe scolaire Jules Ferry, en qualité de suppléant.

Madame Katia BACON s'est déclarée candidate.

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir,

Il est proposé de désigner Madame Katia BACON pour siéger au sein au sein du groupe scolaire Jules Ferry, en qualité de suppléant.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**VILLE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 20 mars 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>A</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 voix pour et 1 abstention (Madame BAUD ROCHE), la proposition présentée.

Les représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des diverses instances sont désormais les suivants :

**ECOLES MATERNELLES :**

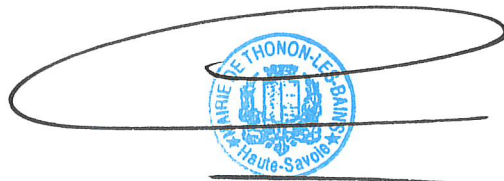
<b>CHARMILLES</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Catherine PERRIN
<b>GRANGETTE</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Laurence BOURGEOIS
<b>LA SOURCE</b>	Titulaire : Madame Astrid BAUD ROCHE Suppléant : Madame Sylvie COVAC

**GROUPES SCOLAIRES (ECOLES ELEMENTAIRES + MATERNELLES) :**

<b>ARTS</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Monsieur Michel ELLENA
<b>CHATELARD</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Monsieur Mustapha GOKTEKIN
<b>JULES FERRY</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Katia BACON
<b>GRANGETTE</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Catherine PERRIN
<b>LETROZ</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Deborah VERDIER
<b>MORILLON</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Madame Astrid BAUD ROCHE
<b>VONGY</b>	Titulaire : Monsieur Jean DORCIER Suppléant : Monsieur Philippe LAHOTTE

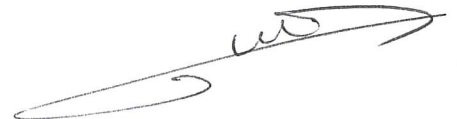
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A large, stylized signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, written over a blue circular official stamp of the commune of Thonon-les-Bains.

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Tissut', written in a cursive style.

Patrick TISSUT

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*